

Bonjour,

Vous êtes un professionnel :

- commerçant,
- artisan,
- entreprise de service,
- agriculteur,
- éleveur ou viticulteur,
- ou encore une association employeuse dans le secteur marchand,

Et

- Vous avez perdu plus de 50 % de votre chiffre d'affaires depuis le 1er mars 2020
- Vous n'avez bénéficié d'aucune aide publique exceptionnelle liée à la crise sanitaire (Fonds de solidarité, aides exceptionnelles, Fonds Région Unie, ...)

→ VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER D'UNE PRISE EN CHARGE PARTIELLE SOUS FORME DE SUBVENTION CO-FINANÇÉE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

- du capital des emprunts pour des investissements réalisés, remboursés ou à rembourser, pour des travaux de création, rénovation, extension ou aménagement, ainsi que pour l'acquisition de matériels et de mobiliers, pour les échéances courant entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2025 ;

et/ou

- les échéances de leasing, crédit-bail ou location simple d'investissement courant entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2025 ;

et/ou

- des dépenses d'investissement réalisées après le 1er janvier 2020 sans recours à un financement par emprunt, leasing ou crédit bail autofinancées par l'association ou l'entreprise.

L'aide est ouverte jusqu'au 30 avril 2021

Vous devez prendre contact et déposer votre dossier auprès de la CCMV avant le 27 avril 2021

Votre contact : Caroline Delavenne Tél.: 06 02 47 16 50 / economie-ccmv@vercors.org

Nous restons à votre disposition pour toutes questions,
Cordialement,




**L'équipe du service
économie et développement**

Caroline Delavenne • Katherine Fossa • Alain Mouchiroud

 04 76 95 08 96

 economie-ccmv@vercors.org

 Communauté de communes du massif du Vercors
19 chemin de la Croix Margot • 38 250 Villard-de-Lans

www.vercors.org



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.

En tant que professionnel du territoire de la Communauté de communes du massif du Vercors (CCMV), vous faites partie de la liste de diffusion du service économie & développement de la collectivité. Dans ce cadre, vous recevez des informations d'actualités liées à la compétence développement économique de la CCMV. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous pouvez à tout moment demander à ne plus recevoir ces informations.

[Se désinscrire](#)